

POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES



2021



Politique d'Achats Responsables

Fayat Métal

Table des matières

Editorial	2
Objet.....	2
Démarche	3
Suivre et Maîtriser l'exposition aux risques ESG	3
Accompagner.....	5
S'engager	5
Piloter	6
Définir le périmètre.....	7
Nos engagements.....	8
Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence	8
Le Pacte mondial et les grandes Conventions internationales (OCDE, OIT, ONU).....	9
Objectifs de Développement Durable.....	10
Stratégie Nationale Bas Carbone.....	11
La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique	12
Charte de la Diversité	12
Déclinaison opérationnelle.....	13
Améliorer le suivi des risques sociétaux dans la chaîne d'approvisionnement.....	13
Questionnaire fournisseurs	13
Approvisionnement Acier.....	14
Au-delà du suivi, s'engager et faire s'engager	15
Code de conduite	15
Traitement des déchets et contrats-cadres	15
Investissements en infrastructures et performance énergétique	16
Accompagner les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans l'appropriation des enjeux RSE	16
Formation des Acheteurs de la Division.....	16
Organisation d'un événement annuel dédié aux Achats Responsables	17



Editorial

Avec plus de 5000 fournisseurs et sous-traitants identifiés sur l'ensemble de notre Division, la gestion de nos risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ci-après « ESG ») est intimement liée à l'appréhension que les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement en ont.

En tant que donneur d'ordres, nous avons un rôle à jouer dans l'accompagnement de nos fournisseurs et sous-traitants dans la prise en compte progressive de ces risques.

En intégrant les principes de responsabilité sociétale dans les processus achats de nos filiales, nous affirmons notre volonté de maîtriser l'impact de nos activités sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, tout en confortant la confiance, qui constitue le socle de la relation avec nos fournisseurs et sous-traitants.

Acheter de manière plus responsable, c'est porter nos engagements au-delà de nos filiales, en associant pleinement nos fournisseurs et sous-traitants à notre démarche de responsabilité sociétale. En avançant conjointement vers une meilleure maîtrise des impacts de nos activités, nous avons l'ambition de créer de la valeur pour nos clients en leur proposant des services et des produits plus responsables qui répondent aux nouvelles attentes de la société.

Objet

La présente Politique d'Achats Responsables (ci-après « la Politique ») est partie intégrante de notre Politique de Développement Durable qui traite de l'intégration des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie globale de la Division.

Elle décrit les modalités d'application de la stratégie de Développement Durable sur le périmètre des Achats.

Elle précise la démarche, les engagements et le dispositif d'amélioration continue mis en place pour intégrer le suivi des risques ESG dans nos relations avec nos fournisseurs et sous-traitants et leur faciliter l'adoption de bonnes pratiques.



Démarche

Suivre et Maîtriser l'exposition aux risques ESG

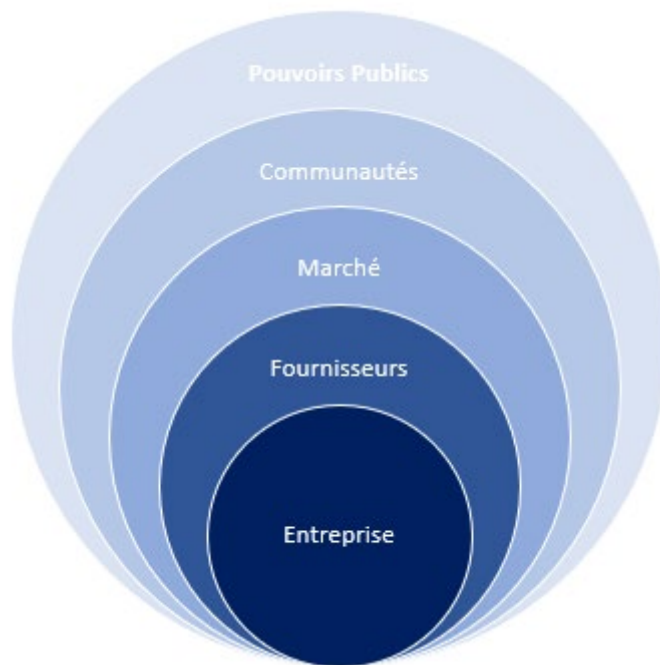
Notre stratégie de Développement Durable repose sur 3 axes qui vise à assurer la maîtrise des impacts sociaux et environnementaux de nos activités, tant sur le plan de la gestion des risques que de la création d'opportunités :



Les 3 orientations stratégiques du plan de Développement Durable de FAYAT METAL 2020

Le deuxième axe de la stratégie vise plus particulièrement à « **assurer la continuité et la croissance de nos activités via la gestion des risques ESG** ». Dans ce cadre, nous avons fait le choix d'étendre notre démarche de développement durable à notre « **sphère d'influence** », cette dernière étant définie comme la « portée/ampleur des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres à travers lesquelles une organisation a la capacité d'influer sur les décisions ou les activités de personnes ou d'autres organisations »¹. Elle inclut donc nos fournisseurs et sous-traitants de la Division, qui, par leurs activités propres, peuvent exposer notre Division et ses entités à certains risques ESG ; réciproquement, à travers notre rôle de donneur d'ordres, nous pouvons amener nos fournisseurs et sous-traitants à être eux-mêmes confrontés à des risques ESG.

¹ Norme « ISO 26000 : lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale » (2010)



Représentation de la sphère d'influence

La prise en compte de la sphère d'influence constitue le fondement de notre Politique d'achats responsables. Elle nous permet d'étendre le champ de notre responsabilité en nous donnant les moyens de répondre de nos actes et d'en assumer les conséquences. Il s'agit de nous mettre en situation de **répondre des impacts de nos activités** sur la société, l'économie et l'environnement, et de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour remédier à la faute, mais également de mener les actions permettant d'éviter qu'elle ne se reproduise.

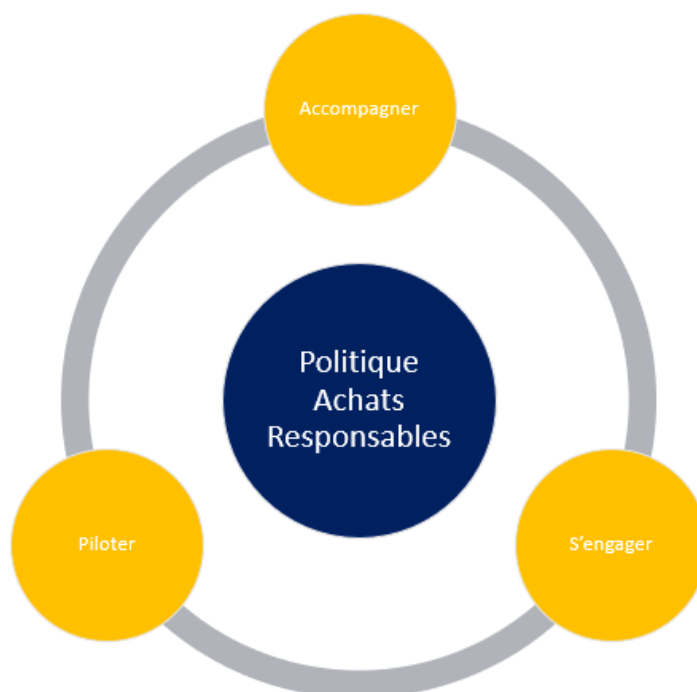
Thèmes de risques	Exemples d'impacts
Conditions d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Le droit du travail offre aux travailleurs une protection faible ou inexistante (limitation du temps de travail, périodes de repos, salaire minimum, etc.) La protection sociale des travailleurs est faible, voire inexistante (indemnités de chômage, couverture santé, cotisations de retraite, etc.) Impossibilité pour les travailleurs d'adhérer à un syndicat
Santé-sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Des conditions de travail dangereuses peuvent provoquer des maladies professionnelles, des blessures, voire la mort Travailler dans un environnement isolé peut présenter des risques pour la santé mentale des travailleurs
Esclavage moderne	<ul style="list-style-type: none"> Pratique du travail forcé Pratique du travail des enfants
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Emissions de gaz à effet de serre non conformes à l'atteinte de l'« objectif 2 degrés » (Accord de lutte contre le réchauffement climatique Paris)



En nous mettant en situation de pouvoir influencer et corriger les pratiques néfastes de nos fournisseurs et sous-traitants au-delà de nos activités propres, nous nous mettons en situation d'exercer notre **devoir de vigilance** (ou de diligence), c'est-à-dire de pouvoir éviter ou remédier aux impacts négatifs potentiel et effectifs de nos activités, en prenant les mesures adaptées de prévention, d'atténuation ou de réparation.

En pratique, la gestion de nos risques ESG implique avant tout de s'appuyer sur des mécanismes de prévention et de responsabilisation des acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Il est dans l'intérêt des deux parties (FAYAT METAL et ses fournisseurs / sous-traitants) d'agir conjointement.

Notre mécanisme de « gestion des risques » s'articule autour de trois piliers centraux :



Accompagner

Nous centrons nos efforts sur l'accompagnement de nos parties prenantes externes (fournisseurs et sous-traitants) à travers des actions de formation et de sensibilisation. L'objectif recherché est de faire prendre conscience des enjeux du Développement Durable liés à nos activités à l'ensemble des acteurs de notre chaîne d'approvisionnement.

S'engager

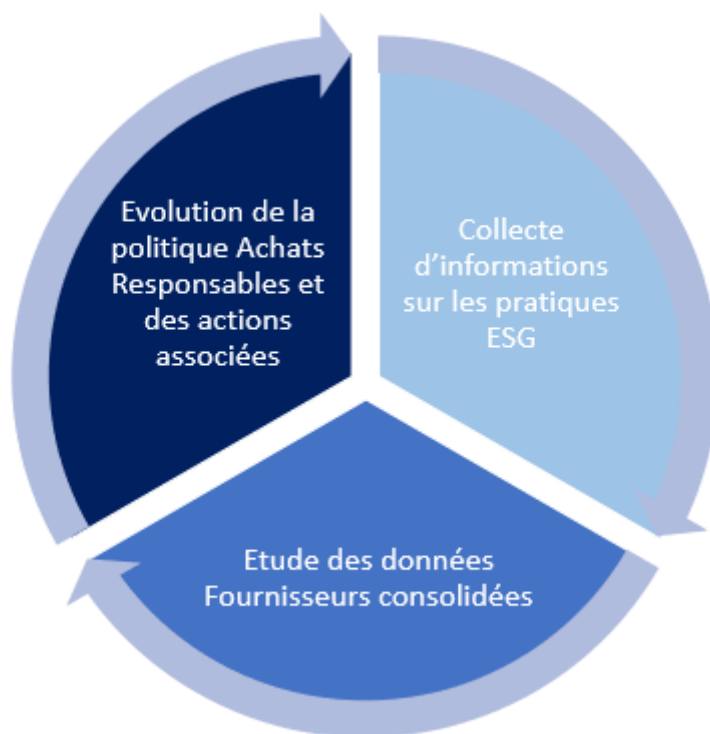
Nous demandons à nos fournisseurs et sous-traitants stratégiques directs de s'engager formellement à respecter les principes de comportement prévus par le Code de Conduite des fournisseurs et sous-traitants de FAYAT Metal. Il est attendu que cet engagement soit également porté auprès des fournisseurs et sous-traitants de rang inférieur, l'objectif étant d'assurer une maîtrise des risques efficace sur la totalité de la chaîne d'approvisionnement.



Notre engagement sur nos pratiques d'Achats Responsables passe également par une politique d'approvisionnement plus exigeante et plus soucieuse de la maîtrise des impacts sociétaux de nos activités.

Piloter

De façon préventive, nous collectons les informations sur les pratiques ESG de nos fournisseurs et sous-traitants stratégiques (ceux dont l'exposition potentielle aux risques ESG nous semble la plus élevée). L'objectif de cette approche est de nous permettre de diagnostiquer notre chaîne d'approvisionnement (réussites, failles...), de dresser le bilan de l'application de notre politique et, in fine, de pouvoir piloter notre exposition globale aux risques ESG dans un esprit d'amélioration continue.



Pilotage de l'exposition aux risques ESG de la Fonction Achats

A terme, nous exigerons une performance minimale des fournisseurs et sous-traitants sur certains enjeux critiques, au-delà de la seule restitution d'informations.



Définir le périmètre

Nous avons fait le choix d'une approche « intégrée » pour définir notre politique de Développement Durable. L'approche intégrée permet d'appréhender la manière dont la stratégie générale, la gouvernance, la performance et les perspectives de l'entreprise conduisent, compte tenu de son écosystème, à « **créer de la valeur** » à court, moyen et long terme pour elle-même et ses parties prenantes. Par « créer de la valeur », nous entendons « minimiser les impacts négatifs » ou « créer des impacts positifs », sur les plans humain, sociétal et environnemental, mais également sur ceux du savoir-faire, des outils de production et des finances².

Cette approche repose également sur l'adoption du principe de « **matérialité** », qui permet de prioriser les actions susceptibles de générer le plus de valeur pour notre Division et ses parties prenantes, et donc de déterminer un périmètre d'application « pertinent ».

Nous sommes conscients des disparités entre les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement à la fois, dans leur contribution à l'exposition de FAYAT METAL aux risques ESG, dans leur exposition propre à ces risques, et dans leur capacité de mise en place de mesures de prévention ou de correction associées.

En appliquant le principe de matérialité à nos achats, nous avons identifié les fournisseurs et sous-traitants stratégiques (cartographie des achats) qui constituent le périmètre pertinent pour l'application de chacune des actions arrêtées dans cette Politique. Les paramètres pris en compte dans la définition de ce périmètre comprennent de manière non-exhaustive la famille d'achats, la zone géographique, le volume d'affaires, la récurrence de la relation contractuelle, la taille du fournisseur / sous-traitant ou encore son type d'activité.

Ce travail d'analyse a fait émerger 3 périmètres d'application distincts qui prennent en compte la capacité des acteurs à s'engager ou à restituer l'information demandée par les entités FAYAT Métal, autant que la pertinence de cette information dans la perspective du pilotage de la démarche d'Achats Responsables de la Division.

Le périmètre « critique » fait référence aux fournisseurs pour lesquels les enjeux économiques et sociétaux sont les plus importants pour la Division. Ils font donc l'objet de mesure de suivi des risques plus approfondies.

Les fournisseurs sous « contrats-cadre » constituent également un périmètre distinct. La récurrence et l'importance stratégique des relations des entités de la Division avec ces fournisseurs justifient la demande d'engagement renforcée à leur égard.

Enfin, certaines mesures ayant notamment trait à la sensibilisation vis-à-vis de la Politique d'Achats Responsables de Fayat Métal s'appliquent à l'ensemble des Fournisseurs et Sous-traitants de la

² Exemple d'impact négatif : observation d'un taux d'accidentologie élevé, lié au fait de ne pas être en mesure d'assurer des conditions de santé et de sécurité décentes aux collaborateurs ; exemple d'impact positif : réduction du risque de rupture de la continuité d'activité, associé à la capacité de maîtriser le taux d'accidentologie par la mise en place d'une politique préventive de santé-sécurité



Division. L'objectif est de contribuer à la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de sa chaîne d'approvisionnement sur les sujets sociétaux.

Le tableau ci-dessous précise les actions entreprises selon le périmètre d'application de la politique d'Achats Responsables	Code de Conduite Fournisseurs	Questionnaire performance RSE	Clauses contractuelles Achats Responsables	Evènement Achats Responsables
Périmètre « critique »	Signature	Diffusion + Suivi	Signature	Sollicitation
Fournisseurs sous contrats-cadres	Diffusion	-	Signature	Sollicitation
Ensemble des Fournisseurs / Sous-traitants	Diffusion	-	-	-

A terme, nous prévoyons d'englober un nombre croissant de fournisseurs dans le périmètre « critique » d'application de la Politique.

Nos engagements

Les référentiels présentés ci-dessous constituent le socle « normatif » sur lequel FAYAT METAL s'est engagée, et qui s'applique à la Division, ses filiales, et l'ensemble des acteurs intervenant dans ses relations d'affaires (incluant ses fournisseurs et sous-traitants) ³.

Nous affirmons ici notre volonté de porter ces engagements auprès des acteurs de notre chaîne d'approvisionnement en les

- accompagnant dans les processus de sensibilisation et de suivi des risques ESG y afférents
- amenant progressivement à disposer des moyens nécessaires pour assurer leur respect

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence

Le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence ⁴ a pour objectif de permettre aux entreprises d'éviter et de traiter les risques d'impacts négatifs sur les travailleurs, les droits de l'Homme, l'environnement, la

³ Le contenu détaillé des référentiels suivants est présenté dans l'annexe de la Politique de Développement Durable de FAYAT Metal.

⁴ « Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable de l'entreprise » (2018) :



corruption, les consommateurs et la gouvernance d'entreprise liés à leurs activités, à leur chaîne d'approvisionnement et à leurs relations d'affaires.

Bien que notre Division ne soit pas directement concernée par les obligations légales prévues au titre de la loi sur le devoir de vigilance⁵, nous nous appuyons sur les recommandations du guide pour nous orienter dans la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et de maîtrise des risques ESG dans notre chaîne d'approvisionnement.



Schéma fonction du devoir de diligence

Le Pacte mondial et les grandes Conventions internationales (OCDE, OIT, ONU)

Par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, nous affirmons notre engagement de faciliter, promouvoir et participer au respect des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le Pacte mondial est une initiative lancée par les Nations Unies en 2000 visant à inciter les entreprises à adopter un comportement socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir les principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement, et à la lutte contre la corruption, qui synthétisent les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE⁶. Il s'agit de favoriser le développement d'entreprises citoyennes, socialement et écologiquement responsables.

En tant qu'acteur engagé du secteur de la construction métallique, nous sommes conscients de la transformation en cours pour rendre le modèle économique mondial compatible avec le développement durable et nous engageons à ce titre à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des 10 Principes du Pacte Mondial de l'ONU, et plus généralement à ceux de l'OIT, de l'ONU et de l'OCDE.

⁵ LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

⁶ « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017), « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011).



Objectifs de Développement Durable

Notre action se conforme au « Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU » et des « Objectifs de Développement Durable » (ODD) arrêtés à cette occasion. Ce programme qui vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques de manière inclusive ; il fournit un cadre de référence pour le déploiement de notre stratégie de Développement Durable.

Nous avons retenu 9 ODD, parmi les plus pertinents au regard de notre activité et des valeurs que nous portons, en cohérence avec notre démarche de responsabilité sociétale :



Objectifs de Développement Durable prioritaires pour FAYAT METAL

Ces 9 Objectifs constituent les lignes directrices que la Division se fixe dans le cadre du déploiement de sa politique de Développement Durable. Elle met en œuvre les efforts et les ressources nécessaires pour y contribuer et attend de ses fournisseurs qu'ils agissent en cohérence dans le cadre de leur relation d'affaires avec les entités de la Division.

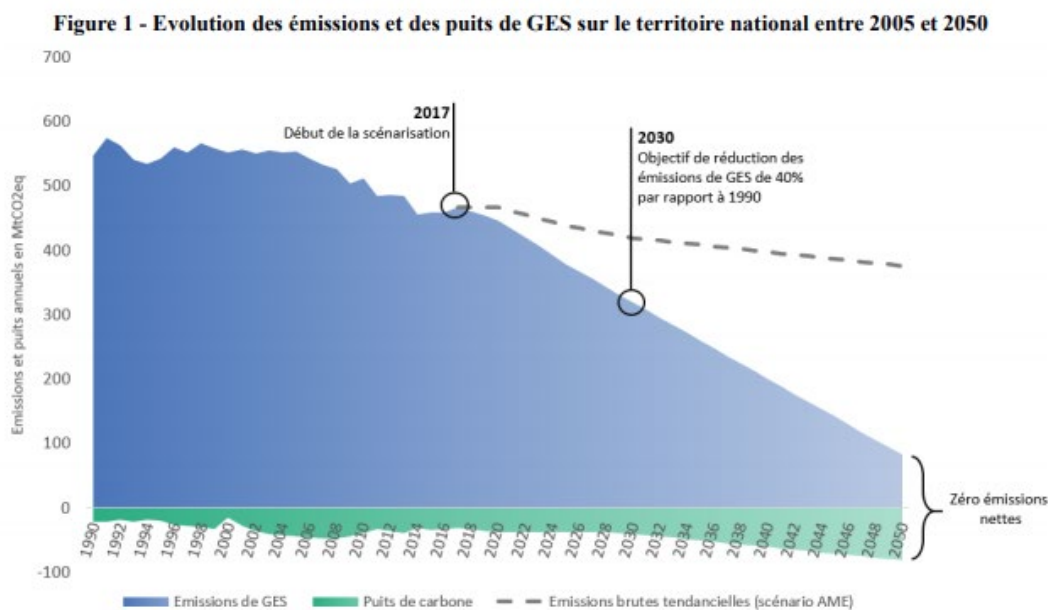


Stratégie Nationale Bas Carbone

La stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), constitue la Feuille de Route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Elle établit une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre pour la France et ses acteurs économiques afin de favoriser « *la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable* ». ⁷

Dans sa nouvelle version adoptée par décret le 21 avril 2020 fixant les objectifs et les budgets carbone associés pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, la SNBC vise la neutralité carbone d'ici à 2050.

Nous nous inscrivons dans cette dynamique et nous engageons à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs fixés dans la SNBC.



*Les émissions « tendancielles » sont calculées à l'aide d'un scénario dit « Avec Mesures Existantes » qui prend en compte les politiques déjà mises en places ou actées en 2017.

⁷ Décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/4/21/TRER2008021D/jo/texte>)



La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », a pour ambition de porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption, et contribuer ainsi à une image positive de la France à l'international. Le projet de loi a été adopté par le Parlement le 8 novembre 2016, puis validée définitivement par le Conseil constitutionnel le 8 décembre 2016.

Elle impose aux dirigeants des grandes entreprises de prendre des mesures destinées à prévenir et à détecter, en France et à l'étranger, la commission de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Le groupe FAYAT étant soumis aux obligations découlant de la loi dite « Sapin 2 », la Division FAYAT Metal s'inscrit dans cette dynamique de maîtrise des risques liés à l'éthique des affaires. Elle s'appuie notamment sur la cartographie des risques des corruptions pour assurer un suivi des risques en cohérences sur son périmètre propre.

Charte de la Diversité

Notre Division et ses entités s'engagent en faveur de la diversité, qui constitue le fondement d'une société performante socialement et économiquement.

En signant la Charte de la Diversité⁸, nous souhaitons affirmer notre action en faveur de l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes.

En mesurant et en évaluant régulièrement l'état de la diversité dans le cadre de ses activités, nous nous assurons de la mise en œuvre des principes de la Charte dans le cadre de nos activités et plus largement de notre contribution à cet enjeu sociétal majeur.

⁸ <https://www.charte-diversite.com/charte-de-la-diversite/>



Déclinaison opérationnelle

Améliorer le suivi des risques sociétaux dans la chaîne d’approvisionnement

Questionnaire fournisseurs

Action	Diffusion du questionnaire de performance sociétale aux fournisseurs critiques
Objectifs de Développement Durable	

Afin de nous assurer un suivi exhaustif de nos risques sociétaux, nous demandons à nos fournisseurs critiques de remplir notre questionnaire de performance sociétale. En les interrogeant sur leurs pratiques en matière sociale (droits de l’Homme, conditions de travail...) environnementale (recyclage des déchets, empreinte carbone, consommations de ressources...) ou encore en matière d’éthique des affaires, nous nous assurons que nos fournisseurs sont engagés pour prévenir les risques et améliorer l’empreinte sociétale de nos activités sur l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement.

Le questionnaire comporte également un volet « satisfaction » qui permet à nos filiales d’identifier les besoins des fournisseurs et d’améliorer nos pratiques d’achats en favorisant leur prise en compte sur plusieurs thématiques (délais de paiement, équilibre des relations commerciales, visibilité...).



Approvisionnement Acier

Action	Suivi spécifique de la proportion des achats d'acier issus de la filière électrique
Objectifs de Développement Durable	 

Dans le cadre de notre contribution à l'ODD n°12, nous étudions les moyens de favoriser le réemploi dans nos offres de biens et services, notamment dans le cadre de nos activités de chantier. Nous nous engageons également à améliorer la traçabilité de notre approvisionnement en acier, qui constitue la catégorie d'achats la plus importante en termes de volume pour l'ensemble de la Division.

La production d'acier se répartit en deux filières distinctes : la filière fonte, encore appelée filière haut-fourneau ou filière intégrée ; et la filière dite « à arc électrique ». Dans les hauts-fourneaux, l'acier est produit à partir du minerai de fer et de coke. En brûlant dans le haut fourneau, le coke apporte la chaleur nécessaire à la fusion du minerai de fer ainsi que le carbone nécessaire à sa réduction. Dans un second temps, le convertisseur à l'oxygène assure la conversion de la fonte issue des hauts-fourneaux en acier. Dans les fours électriques, des aciers de récupération, c'est-à-dire de la ferraille, sont fondus pour produire de l'acier liquide

Dans le premier cas de figure, les émissions de CO2 sont essentiellement engendrées par l'oxydation du carbone (du coke) lors de la réduction du minerai de fer, ainsi que par la combustion du gaz de cokéfaction (qui contient beaucoup de monoxyde de carbone). Dans le deuxième cas de figure, c'est la production de l'électricité utilisée qui compte le plus. Alors que la filière électrique est économe en production de CO2, la production de l'acier en hauts-fourneaux dégage de fortes émissions de CO2. D'après les données fournies par Worldsteel Association, les hauts-fourneaux les plus performants libèrent 1,6 tonne de CO2 par tonne d'acier produite, les moins performants 2,8 tonnes. La production d'une tonne d'acier en four électrique génère quant à elle environ 600 kg de CO2⁹.

Privilégier la filière électrique de production de l'acier dont la ferraille de recyclage est refondue dans des fourneaux à arc électrique au détriment de la filière « hauts fourneaux » constitue un levier d'action important en faveur de l'établissement de modes de production plus durables. C'est pour cette raison que nous demandons à nos fournisseurs d'aciers d'assurer un suivi sur la part de l'acier fourni aux entités de la Division issu de chacune des deux filières. L'objectif est de disposer de l'information nécessaire au pilotage de la politique achats de FAYAT Métal vers un approvisionnement en acier décarboné.

⁹ https://www.worldsteel.org/en/dam/jcr:16ad9bcd-dbf5-449f-b42c-b220952767bf/fact_raw%2520materials_2019.pdf



Au-delà du suivi, s’engager et faire s’engager

Code de conduite

Action	Diffusion du Code de Conduite aux Fournisseurs de la Division
Objectifs de Développement Durable	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>

Fayat Métal a souhaité formaliser ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs en matière de pratiques liées à la responsabilité sociétale dans le cadre de ses relations d’affaires.

Les fournisseurs jugés critiques sont enjoint à signer le Document, attestant ainsi de leur prise de connaissance des politiques de Développement Durable et d’Achats Responsables de FAYAT Metal, et de leurs contenus. Il s’engage par là-même à fournir les efforts nécessaires pour respecter leurs dispositions et les principes qui en découlent dans le cadre de leurs relations d’affaires avec la Division FAYAT Metal et ses filiales.

La Division diffuse ce Code de Conduite au-delà du périmètre restreint des fournisseurs critiques pour assurer une meilleure diffusion des principes de responsabilités sociétale à l’ensemble des acteurs de sa chaîne d’approvisionnement.



Traitement des déchets et contrats-cadres

Action	Sélection de prestataires de traitement des déchets sous contrats-cadres intégrant des clauses RSE
Objectifs de Développement Durable	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>



La valorisation et le traitement des déchets constitue l'un des axes majeurs de la politique environnementale de FAYAT Métal. A ce titre, la Division a fait le choix d'intégrer des clauses renforçant les exigences de traçabilité sur le traitement des déchets dans ses contrats-cadres. Les fournisseurs avec lesquels nous entretenons des relations de long-terme matérialisées par ces contrats s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de nos exigences en matière d'efficacité et de traçabilité de l'activité de recyclage.

Investissements en infrastructures et performance énergétique


Action	Amélioration du bilan environnemental des machines, dans le cadre de leur renouvellement
Objectifs de Développement Durable	 

s

La maîtrise des consommations énergétiques occupe une place fondamentale dans la stratégie environnementale de la Division. En portant cet engagement jusque dans sa procédure d'investissement en infrastructures, Fayat Métal s'assure que les renouvellements d'équipements considèrent systématiquement l'efficacité énergétique du nouvel équipement en comparant sa consommation rapportée à sa productivité (à la tonne ou à l'heure) à celle de l'équipement qu'elle remplace.

Accompagner les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans l'appropriation des enjeux RSE


Formation des Acheteurs de la Division

Action	Formation systématique des acheteurs à la prise en compte des enjeux sociétaux dans le cadre de leur périmètre d'intervention
Objectifs de Développement Durable	



Pour assurer l'application et la diffusion de la politique d'Achats Responsables, la Division a souhaité intégrer la RSE au cursus obligatoire de formation pour tout nouveau collaborateur occupant une fonction de responsable Achats. Cette formation présente à la fois les enjeux de la RSE et les modalités d'intégration de ces enjeux retenus par la Direction à travers sa politique d'Achats Responsables.

Organisation d'un événement annuel dédié aux Achats Responsables

Action	Organisation d'un événement « Achats Responsables » dédié aux fournisseurs
Objectifs de Développement Durable	

Les fournisseurs critiques ainsi que ceux sous contrats-cadres sont invités à un événement annuel centré sur la thématique des Achats Responsables. En réunissant ses parties prenantes « critiques », Fayat Métal souhaite restituer des informations liées à l'application de la présente politique. L'objectif est d'amener les fournisseurs à partager leur expérience, les éventuelles difficultés rencontrées pour répondre aux exigences de FAYAT Métal et enfin à partager les bonnes pratiques sur les sujets sociétaux.

Cet événement comporte également un volet formation afin d'aider les parties prenantes de la Division à progresser sur leur prise en compte des enjeux ESG.